



Gobelets pour automates

Informations sur le produit

Nom de produit: gobelets pour automates

Désignation:

Article n°: 2002, 2004, 5273, N740

Description du produit

no d'art.	couleur	diamètre	hauteur	volume (ml)	poids (g*)
2002	blanc	70.3 mm	80.0 mm	150	3.7
2004	blanc	70.3 mm	90.9 mm	180	4.2
5273	brun/blanc	70.3 mm	90.2 mm	180	4.2
N740	bleu/blanc	70.3 mm	90.2 mm	180	4.2

*+/-5% tolérance

Matière / composition

Matière: PS (polystyrole)

Emballage / stockage

Stockage : température ambiante

Humidité du stockage : sec

Déclaration de conformité

Les produits sont admis pour denrées alimentaires et respectent les normes suivantes :

Règlement 1935/2004/CE concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement 10/2011/CE concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement 2023/2006/CE relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Directive 1895/2005/CE concernant la limitation de l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

Directive 94/62/CE relatif aux emballages et aux déchets d'emballage (métaux lourds).

Conditions d'utilisation

Les gobelets peuvent être utilisés pour des aliments liquides, acides, alcoolique, lait, gras et secs sous les conditions suivantes :

- Froid - tiède (5-40°C) plus que 24 heures
- Chaud (40-70°C) 30 minutes jusqu'à 2 heures
- Remplissage à chaud (70-100°C) avec des boissons qui refroidissent lentement.
Température d'initiation env. 90°C.

Limite de migration globale

Suite aux conditions d'essai suivantes, les résultats de migration spécifiques ont été trouvés inférieurs aux limites définies (10mg/dm² ou 60mg/kg).

2 heures à 70°C, suivi de 10 jours à 40°C dans 3% l'acide acétique

2 heures à 70°C, suivi de 10 jours à 40°C dans 50% éthanol

2 heures à 70°C, suivi de 10 jours à 40°C dans l'huile d'olive

Limite de migration spécifique (LMS):

Monomères et substances de départ autorisés avec des limites de migration spécifiques.

Substance	Cas no	SML mg/kg
1.2 Butadien	106-99-0	1
Octadecyl-propionat	2082-79-3	6
Triethylenglycol-bis(3-(3-ter-butyl-4-hydroxy-5-methylphenyl)propionat)pm/ref94400	36443-68-2	9
2,4-bis(ottiltiometil)-6-methylfenol	110553-27-0	5
Diphosphonit Tetrakis (2,4-di-terz-butifenil)-4,4'-bifenililene 92560	038613-77-3	18
Zink Stearate 24550	000057-11-4	25
2-ethylhexanol	104-76-7	30

Les produits ne contiennent pas de biens à double fonctionnalité (dual-use-additives).

Réclamation

Si les livraisons ne correspondent pas aux spécifications décrites, elles peuvent être retournées et seront remplacées après contrôle.

Etabli par: REE Date: 23.08.2016	Approuvé par: MEI Date: 23.08.2016 	Version: 2 Remplace version: 1
---	---	---

Pacovis AG Grabenmattenstrasse 19 CH-5608 Stetten tél. +41 056 485 93 93 fax. +41 056 485 93 00

info@pacovis.ch www.pacovis.ch